**ORGANISATION GENERALE/REGLEMENT**

**Art.1 : Le club sportif US TOUL ATHLETISME, affilié à la Fédération Française d’Athlétisme, organise le 29 mars 2015 une course pédestre dénommée : Les 10km de Toul : Toul’Monde court ! comprenant un 10km labellisé FFA (départ à 10h00)**

**Art.2 :PRÉ-INSCRIPTIONS**: Les organisateurs encouragent les coureurs à s’inscrire par avance. En effet cela facilite grandement l’organisation de la course (ravitaillement, dossard, maillot….)**Un retrait des dossards est mis en place la veille de la course au Magasin Sport 2000 de Toul. (voir Art.6)**

**Courrier :** Mme Corinne Born 173 rue Haut des Monts 54200 Bicqueley

**Site Internet :** [www.chronopro.net](http://www.chronopro.net)

**Renseignements par courriel :** [leger.ber@wanadoo.fr](mailto:leger.ber@wanadoo.fr) ou [frederique.born@wanadoo.fr](mailto:frederique.born@wanadoo.fr)

**Clôture des préinscriptions le jeudi 26 mars 2015**

**Art.3 : INSCRIPTIONS**: Inscription possible avec une majoration le jour de la course sur place Stade Valcourt à Toul à partir de 8h00.

**Clôture des inscriptions ½ heure avant l’épreuve.**

**Art.4 : DROITS D'INSCRIPTIONS :**

**Course des As de** **10km -** : 11 € pour les préinscriptions à l’avance et 14 € pour les inscriptions sur place le jour J.

**Art.5 : CERTIFICAT MÉDICAL**: **Pour les non-licenciés FFA** (sauf Triathlon), un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l’athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d’un an ,ou de sa copie, **sera exigé.** Ces documents seront conservés par l’organisation pour une durée du délai de prescription ( 10ans ) . Les **licenciés FFA** devront obligatoirement présenter leur licence en cours de validité lors du retrait du dossard. Les licenciés Triathlon donneront une photocopie de leur licence.

**Art.6 : RETRAIT DES DOSSARDS**:

**Le samedi 28 mars 2015 au magasin Sport 2000 –Centre commercial Les Jonchery à Dommartin Les Toul de 15h à 18h30.**

**Sur place le dimanche 29 mars 2015 au Stade Valcourt Avenue du Général Bigeard à Toul à partir de 8h00**.

**Art.7 : CHRONOMETRAGE :** Assuré par puces électroniques. La puce sera récupérée par l’organisation à l’arrivée. En cas d’abandon ou de non participation la puce devra être retournée impérativement à l’organisateur sous peine d’être facturée 10€.

**Art.8 : CIRCUIT :** Le circuit de la course des AS empruntera les principales artères de Toul sur une seule boucle très plate propice aux chronomètres.

**Art.9 : ASSURANCE :** Les organisateurs sont assurés par la responsabilité civile souscrite par la FFA auprès de la compagnie La Sauvegarde par contrat n° Z157020.002R. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident. Sécurité + Signalisation + Service Médicalsont assurés par l'organisation.

**Art.10 : SERVICE MEDICAL :** La protection civile assurera l’assistance médicale des coureurs.

**Art.11 : VESTIAIRES ET DOUCHES :** Non gardés au Stade Valcourt de Toul.. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

**Art.12 : BUVETTE, RESTAURATION et POSTE DE SECOURS :** Sur le site de Valcourt

**Art.13 : RAVITAILLEMENT et EPONGEMENT :** Les postes de ravitaillement seront mis en place par les organisateurs. Par souci d’égalité aucun ravitaillement ne sera autorisé en dehors de ces postes.

**Art.14 : ACCOMPAGNEMENT :** En application du règlement des manifestations hors stade de la FFA concernant les courses à Label, tout accompagnateur, notamment à bicyclette et en roller est interdit , sous peine de disqualification.

**Art.15 : CLASSEMENT :** Les résultats seront affichés le jour de la course. Ils seront publiés dans la presse locale. Ils seront également sur notre site Internet et le site de la Ligue de Lorraine d’Athlétisme dès le lendemain ainsi que sur [www.chronopro.net](http://www.chronopro.net) .

**Art.16 : DROIT D’IMAGE :** « J’autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquels je pourrais apparaître, prises à l’occasion de ma participation aux 10km de Toul , sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires »

**Art.16 : RÉCOMPENSES :** Chaque coureur recevra un prix souvenir. Des primes – coupes ou lots seront offerts aux meilleurs athlètes hommes et femmes au classement scratch. D’autres lots seront également remis par tirage au sort parmi les coureurs ayant pris le départ. Une grille des récompenses sera en ligne quelques semaines avant la course sur le site internet <http://ustoul.athle.com> . Présence obligatoire des gagnants lors du tirage.

**Art.17 : ANNULATION :** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle et de tout autre évènement mettant en danger la sécurité des coureurs, **l’organisateur se réserve le droit d’annuler l’épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.**

**Art.18 :** Tout concurrent reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.